

Grande enquête « audit énergétique »

L'audit, par ceux qui le font !



analyse sectorielle
Mars/avril 2023



Avant-propos : méthodologie de la Grande Enquête « audit énergétique »

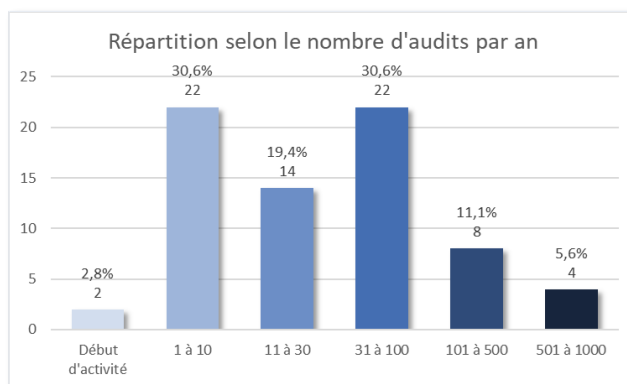
Pour le millésime 2023 de cette toute première cartographie du secteur, DataHome a envoyé **3066** e-mails sur une période d'un peu moins d'un mois (*du 10 mars au 7 avril 2023*), à un panel de **1306** destinataires uniques. Tous ces contacts sont des bureaux d'études ou des architectes qualifiés pour réaliser des audits énergétiques en maisons individuelles et affichant le label RGE. Comme cela était mentionné dans les messages, l'idée était de solliciter « ceux qui font ».

752 de ces destinataires (*58%*) ont ouvert au moins un de nos messages, parmi lesquels **211** (*28%*) ont cliqué sur le lien permettant de répondre à l'enquête.

Au final, ce sont **78** personnes qui ont pris le temps de compléter le questionnaire, dont **73** (*94%*) qui se sentent légitimes pour répondre. Les **5** autres déclarant ne pas réaliser d'audits énergétiques pour les maisons individuelles, quand bien même ils en ont la capacité, au regard des critères de ciblage que nous avons appliqués.



Ces 73 répondants déclarent un chiffre d'affaires total d'environ **15 M€** (*voir page suivante*) et réalisent environ **6 500** audits énergétiques en maisons individuelles par an, pour un chiffre d'affaires total sur ce segment que nous estimons, au regard des données qui nous ont été transmises, à environ **5.2 M€** (*soit un gros tiers du chiffre d'affaire total*).



Les répondants sont principalement des dirigeants d'entreprise (*83%*), le reste se répartissant entre des thermiciens et un chargé de clientèle. Il s'agit donc d'un panel de très haut niveau qui a apporté des réponses précises et concrètes. Et ce sont ces réponses de qualité qui ont alimenté l'étude présentée aux pages suivantes.

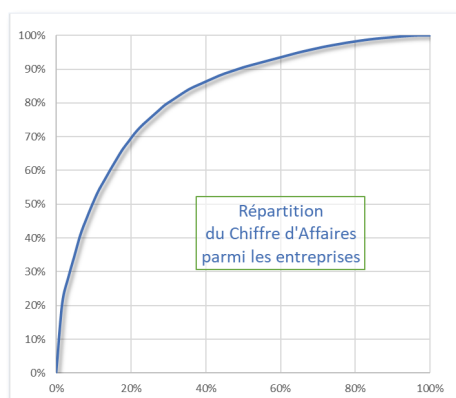
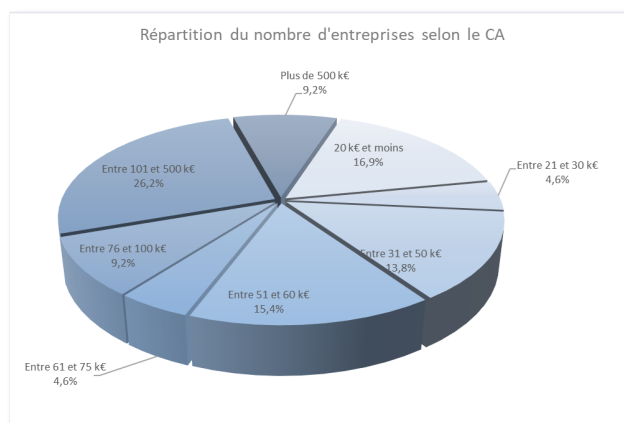


Quel est le profil des acteurs du marché qui ont répondu ?

Les répondants sont à plus de **80%** des bureaux d'études dont l'audit énergétique est une part significative de l'activité. Mais nous avons également reçu les réponses d'une petite dizaine d'architectes et de structures moins classiques comme des associations, ou encore aux compétences bien plus larges : certains acteurs ont comme activité principale la maîtrise d'œuvre, d'autres contribuent également au financement des travaux.

Le chiffre d'affaires total déclaré pour 2022 par les **65** répondants (à la question 3) avoisine **12.7 M€**, ce qui nous permet d'estimer que l'ensemble des répondants totalise des revenus à hauteur d'une **quinzaine de millions d'euros**.

Avec une moyenne d'environ **200 k€** de chiffre d'affaires par entreprise et un écart-type de **370 k€**, nous constatons que la taille des entreprises est **très** dispersée.

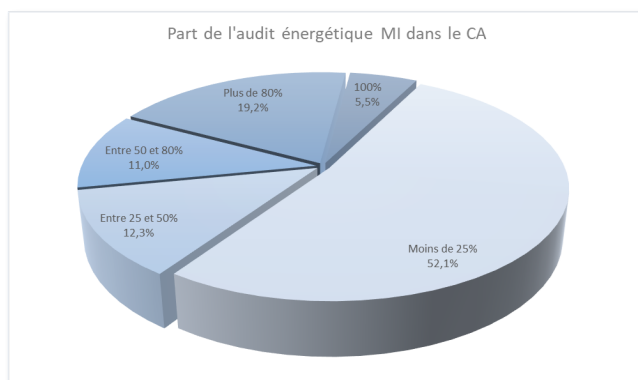


La distribution du chiffre d'affaires de ces mêmes entreprises démontre que le secteur de l'audit énergétique est encore **peu concentré**. Des entreprises de toutes tailles coexistent dans un marché où le potentiel de gains de productivité paraît significatif. Ceci ne transparait cependant pas particulièrement de cette étude, il s'agit là d'une intuition que nous portons chez DataHome. Une étude complémentaire pourra explorer cette hypothèse.

Focus sur la maison individuelle

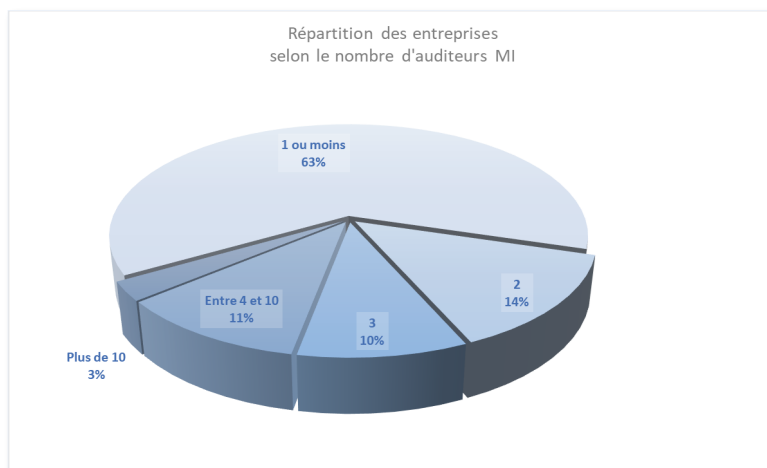
Seul un gros tiers des entreprises consultées réalise la majorité de son chiffre d'affaires avec l'audit énergétique de la maison individuelle. Pour une large majorité des acteurs, ce dernier reste donc une activité marginale, pas toujours jugée stratégique pour l'entreprise, et en tout cas pas « vitale ».

La mise en place de l'audit réglementaire pourrait changer la donne, avec une demande en volume quasiment d'un ordre de grandeur plus importante.



Quelles équipes et quelle organisation ?

La taille des entreprises qui ont été consultées est très diverse, mais c'est en général un nombre restreint de personnes qui sont spécialisées sur l'audit énergétique pour les maisons individuelles. Tant est si bien qu'une large majorité d'entreprises ne comptent pas plus de 3 personnes impliquées sur ce segment de clientèle.



La très large majorité (82%) des **71** répondants (à la question 6) réalisent l'audit de bout en bout en assumant l'intégralité des tâches.

Parmi les **13** entreprises où l'audit n'est pas concentré sur une personne, on note assez logiquement l'intervention systématique d'un thermicien, puis dans l'ordre d'importance : un mètreur (10 cas), un comptable (9 cas), un superviseur, un chargé de clientèle, un commercial, un modeleur (chacun moins de 5 cas).

Pour quelle charge de travail et quels délais ?

Les durées déclarées pour réaliser un audit énergétique « type » varie entre un minimum de **2** heures jusqu'à **45** heures de travail. La moyenne se situe à environ **15** heures. Notons que la moyenne déclarée varie en fonction du logiciel utilisé. Pour des raisons de base statistique trop faible et d'impartialité, nous ne communiquerons pas les résultats obtenus. Ceux-ci vont néanmoins dans le sens de l'intuition : les logiciels qui rentrent dans une modélisation plus poussée demandent de fait plus de temps pour être actionnés.



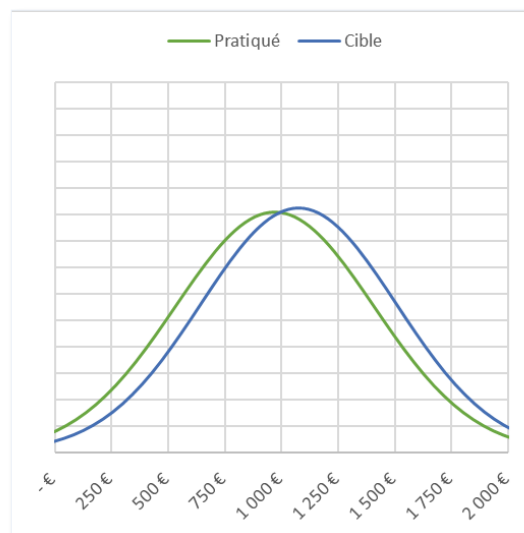
Pour ce qui est du délai, les variations sont également très importantes, puisqu'on va d'une seule journée à un maximum de **4 mois**. La moyenne déclarée est de 4 semaines, avec un écart-type de 3 semaines.

Nous avons testé la corrélation entre charge de travail en heures pour réaliser l'audit et délai de mise à disposition : les résultats obtenus sont contre intuitifs (corrélation négative) et la corrélation est très faible. La charge de travail liée à l'audit ne semble donc pas être un facteur explicatif du délai. Ceci nous incite à approfondir cette étude, en testant la corrélation avec l'effort consenti à l'étape cruciale du relevé sur site et plus largement étudier l'organisation des entreprises sur tous les plans (commercial, administratif et production).



Le prix de l'audit énergétique en débat

Les entretiens préalables que nous avons menés pour construire le questionnaire avaient soulevé la question du prix de l'audit (*hors taxe*), duquel il se disait surtout que le prix se devait d'être accessible pour les porteurs de projet. Or seuls **8%** des répondants suggèrent que le prix de l'audit devrait être moins élevé par rapport à celui qu'ils pratiquent actuellement, tandis que **39%** considèrent que le prix qu'ils pratiquent est le bon. Cela signifie donc que la majorité des répondants considèrent que le prix de l'audit est insuffisant et devrait être augmenté.

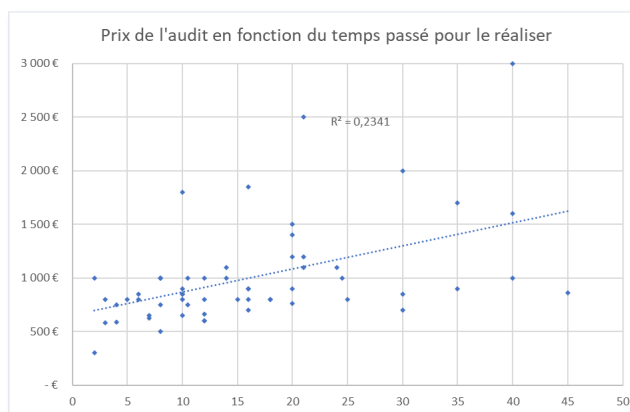


En moyenne, l'ensemble des auditeurs estime que le prix devrait être relevé de **105 €HT**. On note cependant une très forte dispersion tant dans les prix pratiqués que dans les prix espérés, puisque l'écart-type est à plus de **430 €HT** pour un prix moyen proche de **1 000 €T**, et une fourchette de prix pratiqués allant de **300 €HT** à **3 000 €HT** (*Nota Bene : la question concernait l'audit d'une maison raisonnablement complexe et pour laquelle les plans ne sont pas fournis, ni avant la visite ni au cours de celle-ci, voir question 4, page 14*).

Si on concentre l'analyse sur ceux qui souhaitent augmenter le prix de l'audit, la moyenne converge vers une augmentation de **215 €HT** pour un prix de **1 130 €HT**. A l'opposé, ceux qui suggèrent une baisse du prix le feraient à hauteur de **235 €HT** pour atteindre un prix de **830 €HT**.

Ce prix dépend-t-il du temps consacré ?

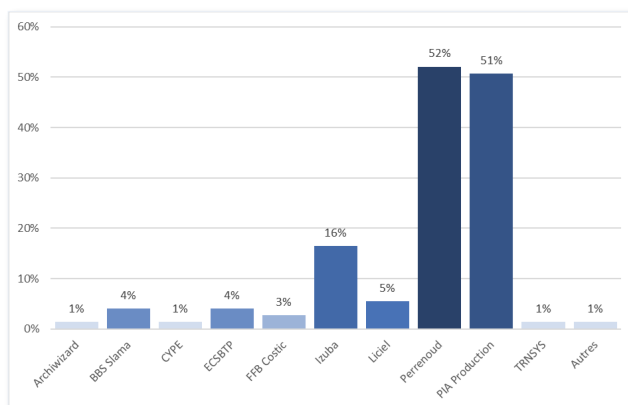
Nous avons tenté de mesurer une éventuelle corrélation entre le temps nombre d'heures consacrées à la réalisation de l'audit énergétique et le prix pratiqué. Nos analyses semblent démontrer qu'une telle corrélation est faible. Nous émettons l'hypothèse que le prix est plutôt lié au niveau d'expertise de l'auditeur. Celle-ci devra être testée lors d'une étude ultérieure, notamment pour discriminer avec une autre hypothèse crédible, celle d'une marge variable selon les acteurs qui réalisent l'audit énergétique. En effet, le marché étant encore peu développé, la concurrence ne se fait pas tant sur les prix que sur la confiance que l'auditeur arrive à mettre en place vis-à-vis du porteur de projet.



Des logiciels bien ancrés dans le paysage, mais des process à optimiser

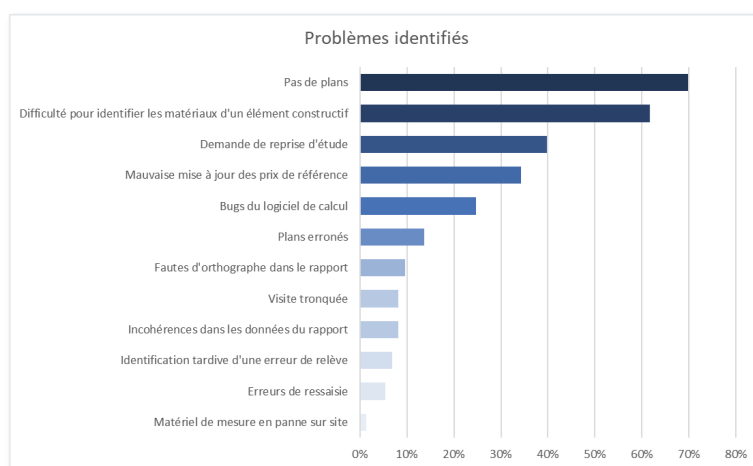
En nombre d'utilisateurs, deux éditeurs logiciels sortent du lot : **Perrenoud** et **Pia Production**, avec les différentes versions de leurs deux logiciels phares, BAO évolution et Cap Rénov'. Seul un cinquième des répondants n'utilise ni l'un ni l'autre.

Environ deux tiers des répondants ne font appel qu'à un seul éditeur, tandis que c'est deux pour un bon quart. Moins de dix pour cent a recours à plus d'éditeurs (3 ou 4).



Si ce sont assez naturellement des problématiques « terrain » qui ressortent les plus fréquemment, les répondants rencontrent des problèmes liés aux logiciels de calcul ou à l'exploitation de leurs résultats pour **56%** d'entre eux.

Un tiers regrette de n'avoir pas à sa disposition des bases de prix plus à jour ou en tout cas représentatives de la réalité des prix du marché, tandis qu'un quart souffre, au moins ponctuellement, de bugs dans l'exécution des calculs.



RGPD et sauvegarde des données, les grands oubliés

S'agissant du Règlement Général sur la Protection des Données, un petit tiers des sondés évite soigneusement de répondre, tandis qu'un autre tiers avoue ne pas traiter le sujet ou mal. Sur le dernier tiers qui affirme avoir pris le sujet en compte, seules trois entreprises répondent de manière à la fois détaillée et convaincante et trois autres mentionnent un sous-traitant spécialisé. La notion fondamentale de **Traitement** n'est jamais citée et celle de **DPO** (*Data Protection Officer*) une seule fois.

Or, si on peut présupposer la bonne foi des acteurs, il est important de rappeler que la jurisprudence converge vers l'idée que **le non-respect du RGPD constitue un acte de concurrence déloyale**. Le risque juridique afférent mériterait donc d'être pris en considération par tous ceux qui ne seraient pas conforme.

Si seuls 4 répondants sur 59 admettent ne pas avoir eu l'idée de s'en soucier, nous constatons que si les autres se sentent concernés et ont mis en place une solution de sauvegarde,



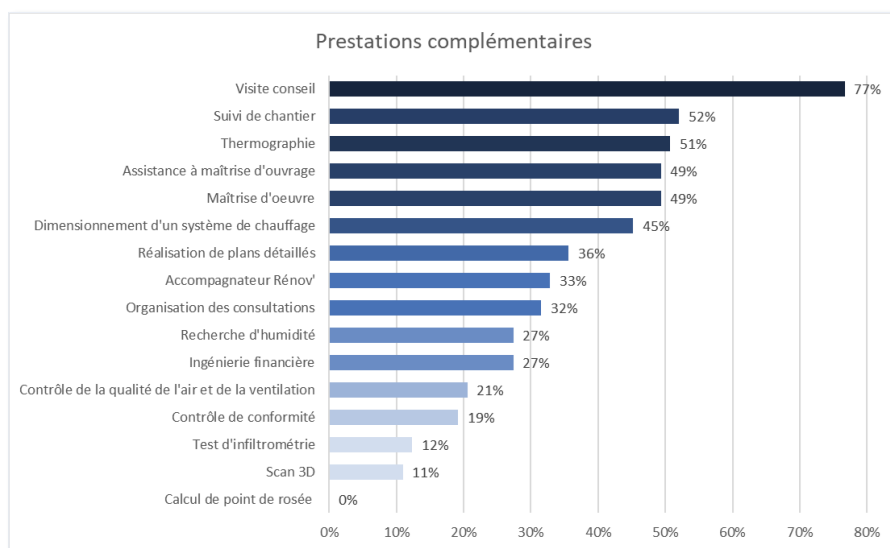
ceux-ci utilisent une diversité de solutions dont il nous semble qu'elles n'apportent pas toutes l'ensemble des garanties requises par l'activité d'audit énergétique. Ce sujet mérite sans nul doute d'être exploré plus avant et il sera traité à nouveau plus en détail dans une enquête ultérieure.

L'audit énergétique : un prestation cadrée qui mérite d'être complétée

87% des **60** répondants (*à la question 12*) affirment fournir des prestations qui sortent du cahier des charges de base de l'audit énergétique. Parmi ceux-ci, **8%** ne le font que parfois et **15%** à la demande explicite du client, ce qui peut supposer une plus-value sur le prix. Les autres le font spontanément et quasi systématiquement. Fait perturbant, certains citent comme « prestations supplémentaires » des prestations qui devraient être intégrées à tout audit énergétique, au regard de la définition qu'en donne le II de l'article 18 bis de l'annexe 4 du CGI qui définit l'audit « CITE » et est la base de l'audit désormais appelé « incitatif ».

Outre les conseils prodigués (*ce mot assez générique ne permettant pas une analyse très poussée*), la prestation complémentaire la plus souvent demandée est la reprise d'audit, pour un ou plusieurs scénarii, des calculs plus détaillés ou une STD (*simulation thermique dynamique*). Vient ensuite l'analyse des devis lorsqu'ils sont fournis par des artisans. Selon les entreprises, on retrouve des prestations plus spécifiques, comme l'aménagement intérieur, des conseils sur la structure ou encore un reportage photo détaillé.

Au-delà de l'audit, les différents acteurs du marché sont en capacité de fournir une diversité de prestations complémentaires, que ce soit en amont (*visite conseil*), dans le même temps (*thermographie, contrôle de la qualité de l'air, recherche d'humidité ou de radon*) ou à la suite de



l'audit énergétique (*dimensionnement des systèmes, ingénierie financière, suivi de chantier, AMOA ou MOE*). La base statistique étant restreinte, nous nous garderons de tirer des conclusions précises, mais nous constatons que l'offre est bien loin d'être standardisée, ce qui peut conduire les porteurs de projet ayant de besoins spécifiques à devoir travailler avec plusieurs acteurs, ou bien à renoncer à des études qui auraient pu les éclairer.

Chez DataHome, nous sommes favorables à une homogénéisation du « parcours rénovateur », afin de faciliter la lisibilité de celui-ci pour les porteurs de projet.



Une envie de représentation qui n'est pas satisfaite par l'offre actuelle

Sur 59 réponses (à la question 19), 25 bureaux d'études déclarent n'adhérer à aucun syndicat professionnel ou association susceptible de les représenter. Et parmi les autres, certains citent l'organisme certifiant leur qualification (Qualibat, OPQIBI, etc.), des organismes à adhésion plus ou moins consubstantielle de l'activité (ordre des architectes, Syntec), ce qui ne laisse qu'une vingtaine de répondants qui ont effectué une démarche volontaire d'adhésion à une structure afin d'être représentés.

15 répondants (soit environ un quart) expriment une déception quant à la façon dont ils sont représentés ou justement ne le sont pas vraiment.

De l'autre côté du spectre, seuls deux commentaires ont une tonalité positive quant à l'action des organismes pour la défense des intérêts de la profession. S'agissant de la défense de l'audit énergétique et des bureaux d'études qui le produisent, sont cités ATA, CINOV et Eireno.

Structure citée	Nb citations
Aucune	25
Ordre des architectes	6
CINOV	3
SYNTEC	3
AICVF	2
FFB	2
UNSFSA	2
architectes et particuliers	1
OIKOS	1
ATA	1
ATHERMYS	1
CLER	1
Eireno	1
Envirobat	1
OPQIBI	1
La Maison du Passif	1
Syndicat des experts judiciaires en thermique	1
Qualibat	1
RFCP	1
UNTEC	1

Quelques verbatims, que nous reproduisons anonymement :

« L'Etat a fait une erreur en décidant que les audits seraient payés par le vendeur. »

« Les BET ne sont pas organisés... dommage ! »

« Je ressens que mes intérêts [de bureau d'études thermiques] ne sont pas représentés et que les diagnostiqueurs sont privilégiés afin d'être l'interlocuteur unique pour la performance énergétique lors d'une transaction. Cela impactera les petites structures de thermiciens et la qualité des audits qui seront réalisés par des non thermiciens. »

« Pour le moment, pas d'actions pertinentes vis-à-vis de l'audit énergétique. »

Au-delà de l'analyse des résultats de cette enquête, DataHome observe une grande frustration des acteurs quant à la défense de leurs intérêts et des réponses des pouvoirs publics à leurs sollicitations à titre individuel. Mais il règne au sein de la profession une hésitation entre l'envie de s'appuyer sur la force (réelle ou supposée) des structures déjà existantes mais qui ont un spectre d'intervention parfois beaucoup plus large, ou d'en créer des nouvelles, dédiées. Les quelques initiatives allant dans le sens de la seconde option ne font pas consensus, mais elles restent relativement récentes.



L'audit réglementaire : perçu comme une fatalité et avec défiance

Là où nous anticipions que les flous réglementaires mettent les professionnels dans une situation délicate, ceux-ci se déclarent finalement **pour moitié** prêts à réaliser des audits réglementaires dans une certaine forme de sérénité. Un **cinquième** des répondants se préparent à réaliser cette prestation tout en étant plus inquiets, tandis qu'une **proportion équivalente** préfère prendre un peu de temps pour que la situation se décante et laisser les *early adopters* essayer les plâtres. Seule une **petite minorité** (*à peine plus de 10%*) déclare ne pas envisager de réaliser d'audits réglementaires.

26% des répondants (*à la question 15*) adoptent une tonalité positive par rapport à cette nouvelle prestation, tandis que **40%** critiquent ouvertement le nouveau dispositif, entre ces deux positions, on trouve **13%** d'acteurs qui ont une opinion équilibrée, faite de retours positifs et de critique constructive. Le reliquat (*21%*) ayant une position neutre.

Si **17** répondants félicitent l'intention et **6** y voient un levier de croissance pour leur activité, **8** questionnent le fonctionnement du dispositif et notamment le donneur d'ordre (*payé par le vendeur, utile à l'acheteur*) ou l'articulation avec les aides, pas encore bien précisée ou viciée dès le départ (*le profil fiscal de l'acheteur ne peut être connu au moment de l'étude*).

Les sujets d'insatisfaction tournent principalement autour des questions de cohérence de méthode de calcul (*6 répondants*), la complexité ou l'incomplétude des prescription pour ce nouvel outil (*11 répondants*), mais surtout sur le fait que l'audit réglementaire n'est qu'un DPE amélioré (*11 répondants*) et/ou un « sous-audit incitatif » (*7 répondants*).



Enfin, nombreux (*13 répondants*) sont ceux qui disent leur défiance quant à la possibilité ouverte aux diagnostiqueurs de réaliser cet audit réglementaire, les accusant de casser les prix, d'abaisser la qualité. Aucun répondant ne défend explicitement les diagnostiqueurs, mais on sent que certains d'entre eux réalisent également des diagnostic et sont donc plus ouverts sur cette question, l'un d'entre eux évoquant notamment des possibilités de sous-traitance, au moins partielle.

DataHome partage les inquiétudes de certains des acteurs du marché quant au risque de sous-qualité, ce qui se ferait au détriment des porteurs de projet et donc du rapport entre la performance énergétique réellement atteinte in fine et le potentiel du bien pour lequel une rénovation est envisagée. Néanmoins, DataHome ne souhaite pas jeter l'opprobre sur l'ensemble de la profession des diagnostiqueurs car nombreux sont ceux qui souhaitent



fournir des prestations utiles. Un équilibre doit être trouvé et nous espérons que cette étude, et pourquoi pas une extension de celle-ci dans quelques mois, pourra contribuer à cet effort d'organisation des prestations intellectuelles d'études de la rénovation énergétique des logements. Quitte, soyons fous, à devenir un *observatoire de l'audit énergétique*.

Ici également, nous proposons quelques verbatims, toujours anonymes, pour alimenter le débat :



De ces verbatims, nous retenons une forme de consensus quant à l'obligation attribuée aux propriétaires de passoires thermique de réaliser un effort supplémentaire pour anticiper une rénovation énergétique, avec pour avantage de responsabiliser des investisseurs qui sont les futurs vendeurs. En revanche, les questionnements se multiplient tant sur les outils préconisés que les compétences requises vis-à-vis de ceux qui vont les mettre en œuvre, notamment parce que les événements passés ont démontré que faire confiance au marché pour s'autoréguler a pour conséquence un nivellement par le bas qui n'est pas souhaitable.



Cette étude n'est qu'un commencement et nous avons pu observer énormément de bonne volonté parmi les acteurs : il nous revient collectivement d'aider les pouvoirs publics à trouver le bon équilibre entre liberté de manœuvre et cadrage, pour que les différentes prestations qui vont désormais devoir coexister sur le marché trouvent chacune leur place et qu'elles soient complémentaires plutôt que concurrentes. Et surtout qu'on donne les moyens aux porteurs de projet d'en comprendre l'articulation, sans quoi il seront encore plus perdus qu'à ce jour, ce qui serait en soi un exploit au regard des difficultés éprouvées par les maîtres d'ouvrage pour comprendre comment améliorer de manière optimale la performance énergétique de leur bien.

L'assurance décennale : la pomme de la discorde

Si cette étude devait faire émerger un schisme au sein de la communauté des acteurs réalisant des audits énergétiques, c'est autour de l'assurance décennale qu'il apparaîtrait. Des positions tranchées sont exprimées et si l'application ou non du RGPD pose des questions théoriques de concurrence déloyale, le sujet de l'assurance en est un cas pratique.



Eu égard à la sensibilité du sujet, nous ne restituerons ici que des chiffres d'ordre général : nous avons recueilli 62 réponses sur ce sujet, avec une égalité parfaite (50%/50%) entre ceux qui paient une assurance décennale et ceux qui ne s'y soumettent pas. Pour ceux qui la paient, cette assurance coûte en moyenne **4%** du chiffre d'affaires, avec une variation de ce taux entre un maximum de **9.8%** et un minimum de **2%**, voire **0,3%** mais ce dernier chiffre est à considérer avec prudence car il n'a pas été indiqué brut et a fait l'objet d'un recalcul estimatif. Le nombre de réponses n'est pas suffisant pour tester sérieusement une corrélation entre le montant du CA et le taux appliqué.

Nous sommes disposés à échanger de vive voix avec ceux qui voudraient approfondir le sujet, tout en protégeant l'anonymat des répondants, sauf si certains souhaitent rendre leur position publique.



Le mot de la fin... est à vous !

Outre des remerciements et encouragements pour l'organisation de cette enquête et « *si j'ai bien compris, défendre l'audit de qualité* », plusieurs participants nous ont demandé de préciser l'objectif de cette enquête, en espérant qu'il ne s'agisse pas que de rechercher à obtenir des contacts qualifiés. Ce à quoi nous avons répondu : « *Chez DataHome, nous pensons que l'audit énergétique est une prestation de grande valeur, injustement méconnue et dont le contenu est insuffisamment valorisé une fois le rapport remis. Nous développons une offre de services autour de la donnée de la rénovation énergétique, dont la clef de voûte est l'audit énergétique. Nous souhaitons donc construire un argumentaire en faveur de l'audit énergétique et notamment vis-à-vis de la communauté des BET qui en réalisent, des associations professionnelles, des organismes d'Etat et des pouvoirs publics. Nous espérons que les résultats de cette enquête permettront de retirer des conclusions signifiantes qui pourront être présentées à la communauté et pourquoi pas initier des changements souhaitables.* ». Notre intention n'a pas changé et s'est plutôt confirmé avec les débuts de l'audit réglementaire.

D'autres ont souhaité exprimer des positions, que nous reproduisons ici de manière anonyme et sans que cela puisse signifier que nous les partageons :

« *Les audits réglementaires pourront être réalisés par les diagnostiqueurs immobiliers, nous allons donc vers des prix faibles...et une qualité faible.* »

« *Pourvu que les gestionnaires de MaPrimeRénov' apprennent à lire et arrêtent de nous demander tout et n'importe quoi. Très inquiet avec l'arrivée en septembre de Mon Accompagnateur Rénov'. Des charlatans vont déferler, préconiser des solutions standards à base de Pompe à Chaleur + isolation des combles, en étant financés par des entreprises en sous-main.* »

« *Il faudrait aligner les exigences règlementaires avec les possibilités éprouvées des logiciels disponibles sur le marché.* »

« *Les prospects arrivant par France Rénov' dépassent notre capacité de traitement.* »

« *Je suis convaincu de l'urgence environnementale et de la nécessité de faire des travaux énergétiques. Je regrette le côté laborieux de ces missions d'audits (incitatifs et réglementaires) : bug de logiciel, hétérogénéité des méthodes de calculs (les aides s'appuient sur la méthode 3CL alors que l'analyse financière est à faire sur le Th-B-C-E)* »

N'hésitez pas à nous transmettre des commentaires complémentaires à :

contact@data-home.fr

nous nous ferons un plaisir de les intégrer dans ce document et de publier une mise à jour.



A propos de DataHome

Fondée fin 2020, notre société est engagée au service des porteurs de projet de rénovation énergétique de leur maison individuelle, afin de les aider à prendre des bonnes décisions et les mettre en œuvre sereinement.



La mission que se donne la société est de rendre l'audit énergétique plus accessible à tous les sens du terme, afin de stimuler la croissance des volumes de rénovation énergétiques, la qualité de ces dernières, en levant notamment le frein d'une insuffisante optimisation financière des projets.

Si, pour ce faire, nos outils se destinent en premier lieu aux porteurs de projet, en leur facilitant la lecture et l'interprétation de l'audit énergétique puis en les aidant à passer à l'action pour mettre en œuvre les préconisations, nous nous appuyons sur notre maîtrise du digital pour servir également tous les acteurs qui sont amenés à intervenir dans un projet de rénovation énergétique, à commencer par les bureaux d'études thermiques.

Notre offre à destination de ceux qui font l'audit énergétique se décline en trois points : i) faciliter et sécuriser la production, ii) fluidifier la restitution et iii) valoriser l'expertise.

i) Notre Outil de Génération de Rapports d'Etude (*OGRE pour les intimes*) s'appuie sur les résultats issus de logiciels de calcul et l'expertise plus « qualitative » du thermicien, à laquelle ce dernier peut consacrer l'essentiel de son temps, pour les mettre en forme et produire à la volée, sur la base de modèles unifiés au sein de l'entreprise, non seulement les rapports d'audit, mais également des synthèses dédiées, les récapitulatifs liés à certains mécanismes de financement, etc. Ceci permet non seulement des gains de productivité, puisque OGRE fait gagner du temps et déleste les thermiciens de tâches fastidieuses et propices à la lassitude et la perte de vigilance, mais également une plus grande qualité, puisque l'automatisation de l'intégration des données des logiciels de calcul permet de réduire le risque d'erreurs de ressaisie et les nombreux contrôles de cohérence permettent d'identifier des éventuelles erreurs de modélisation. OGRE permet enfin de sécuriser la conformité des audits aux prescriptions réglementaires, puisque celle-ci peut être contrôlée au niveau des modèles de documents, DataHome garantissant que les chaînes de traitement venant compléter les champs dynamiques de ces modèles respectent bien les standards.

ii) Seconde brique majeure de notre offre de valeur, le portail MyEnergySuccess est en premier lieu une représentation Web du rapport d'audit énergétique, ce qui permet de fluidifier la navigation au sein des informations de celui-ci, pour en faciliter la compréhension. Mais réduire MyEnergySuccess à une version Web de l'audit serait regrettable, puisque DataHome y ajoute des outils complémentaires visant à stimuler la prise de décision de réaliser des travaux et à orienter celle-ci vers les travaux les plus opportuns. Cette boîte à



outils est en constante évolution, mais nous pouvons dire ici qu'elle se concentre sur trois axes principaux, à savoir la diffusion de connaissances pratiques, l'aide à la consultation et l'ingénierie financière, tout en ayant un apport de valeur qui passe beaucoup par l'aide à la rencontre d'un besoin et d'une offre de services pertinente au regard de la rénovation énergétique envisagée par le porteur de projet.

lii) Nous proposons enfin aux bureaux d'étude de mieux valoriser leur expertise qu'ils fournissent avec l'audit énergétique en reformattant puis partageant les données sous-jacentes de celui-ci. Ces données, dont ils sont les propriétaires légitimes, sont trop souvent négligées par les autres acteurs intervenant sur les chantiers, et pas ou pas assez utilisées alors mêmes qu'elles sont pleinement pertinentes dans la suite d'un projet de rénovation énergétique. C'est ainsi que DataHome construit pierre par pierre son Agora, au sein de laquelle chaque détenteur de données va pouvoir les proposer à ceux qui sont susceptibles d'améliorer leurs processus commerciaux, leurs offres, leur productivité, leur connaissance du marché et/ou des territoires, au bénéfice de tous et surtout de la qualité des rénovations énergétiques qui seront réalisées dans notre pays ces prochaines années.

Plus d'informations sur notre site web : www.data-home.fr

Annexe : Quelques éléments sur la méthodologie de cette enquête

Rappel des questions posées

Q1 : Combien d'audits énergétiques réalisez-vous par an ?

Q2 : Quelle part de votre chiffre d'affaires représente l'audit énergétique ?

Q3 : Quel est le chiffre d'affaires total de la société (dernier exercice pertinent) ?

Q4 : Selon vous, quel serait le bon prix (en € HT) pour l'audit énergétique d'une maison de 100m² raisonnablement complexe et sans plans ?

Q5 : Quel est le prix (€ HT) que vous pratiquez pour un tel audit ?

Q6 : Combien de personnes travaillent sur l'activité "audit énergétique" dans votre société ?

Q7 : Quelles personnes interviennent sur un audit énergétique en général ?

Q8 : De quel(s) éditeur(s) utilisez-vous le(s) logiciel(s) ?

Q9 : Quel volume horaire nécessite la réalisation d'un audit énergétique, en moyenne ?

Q10 : Quel est le délai moyen entre la commande et la livraison d'un audit énergétique ?

Q11 : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez fréquemment lors de la réalisation d'un audit énergétique ?



Q12 : Est-ce que vous livrez des éléments supplémentaires dans vos audits énergétiques par rapport au cahier des charges réglementaire ? Des éléments qui ne sont pas obligatoires. Sur demande du client ou spontanément ?

Q13 : Quelles autres prestations proposez-vous ?

Q14 : Quelle est votre opinion sur l'audit dit "réglementaire" ?

Q15 : Serez-vous en mesure de produire sereinement des audits réglementaires au 1er avril 2023 ?

Q16 : L'assurance responsabilité civile professionnelle décennale pour l'audit énergétique : est-elle justifiée ? Si oui, quel en serait le juste prix (ramené à un audit ou en % du CA) ?

Q17 : Quel est votre niveau de conformité avec les prescriptions du règlement général sur la protection des données (le fameux RGPD) ? Qui s'en occupe chez vous ?

Q18 : Comment gérez-vous la sauvegarde des données techniques des études réalisées ? Vous est-il facilement possible de retrouver les données d'un client et de rejouer les calculs de l'étude ?

Q19 : De quels syndicats ou associations professionnelles faites-vous partie ? Dans quelle mesure pensez-vous que vos intérêts quant à l'audit énergétique sont bien représentés ?

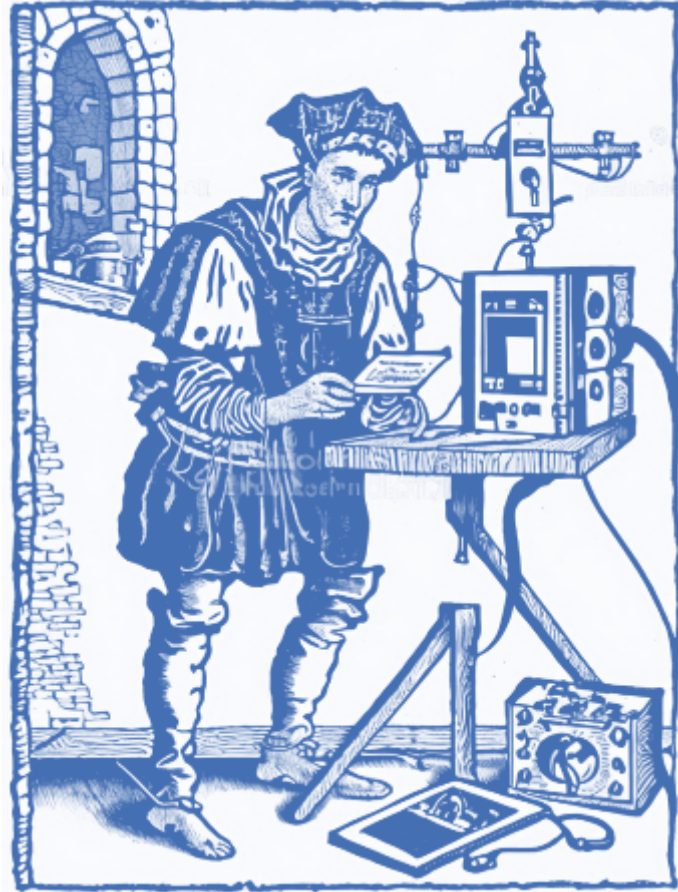
Q 20 : Votre fonction dans la société

Limites de l'étude et non-responsabilité de DataHome

Dans le cadre de la présente étude, DataHome s'est appliquée à consulter un nombre important d'acteurs du marché de l'audit énergétique des maisons individuelles puis à consolider les informations collectées dans le présent rapport. Notre objectif est de diffuser des informations exactes et représentatives des tendances du marché. Toutefois, au regard du nombre de réponses collectées et de la marge d'erreur statistique induite, DataHome décline toute responsabilité quant aux informations figurant dans cette étude et à leur interprétation. DataHome décline toute responsabilité en cas de perte, de préjudice matériel ou financier ou de réclamation découlant de toute décision, action ou inaction de quiconque se fondant sur la publication de cette étude. La présente clause de non-responsabilité n'a pas pour but de limiter la responsabilité de DataHome de manière contraire aux exigences posées dans le droit national applicable ou d'exclure sa responsabilité dans les cas où cela n'est pas permis par ledit droit. Toute référence externe, en rapport avec cette étude, que vous pourriez publier implique votre plein et entier accord avec ce qui précède.

Pour mémoire, pour une population d'environ 1500 et un échantillon de 73 réponses, la marge d'erreur est d'environ 11% pour un niveau de confiance à 95%. La valeur statistique des chiffres présentés dans cette étude doit être considérée à l'aune de cette marge.





*Auditeur énergétique de la période Renaissance
(vision d'artiste, crédits DMM & MJ)*

